

# DEBAT

## D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### 2025



**EPCC Pont du Gard**  
**Vendredi 29 Novembre 2024**

## « Investir pour retrouver des marges de manœuvre »

Le contexte budgétaire général qui entoure la préparation de ce débat d'orientation ne doit pas nous faire oublier l'essentiel si nous ne voulons pas cantonner ce conseil d'administration dans un seul rôle de comptable ou de défenseur des positions acquises. Nous devons avec méthode rappeler les missions et le rôle que nous souhaitons donner à cet établissement public. Il ne s'agit pas pour cet exercice 2025 de repenser une direction, de redéfinir un nouveau cap, mais bien au contraire de conforter cette ambition que nous dessinons inlassablement.

L'année 2025 ne sera pas une année comme les autres, même si le contexte général nous rappelle que depuis 2020 et la crise COVID nous devons sans cesse adapter les moyens à nos ambitions. En 2025, le Site naturel et culturel du Pont du Gard fêtera le 40ème anniversaire de l'inscription du monument à l'inventaire du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce 40ème anniversaire sera important pour ne pas oublier les fondements de cette inscription, pour ne pas oublier les mots prononcés par Léon Blum, lors de la première conférence générale à Paris en 1946 *« l'esprit de paix est une des conditions de la paix, un des éléments de la paix. L'esprit de paix suppose la connaissance et l'intelligence réciproque entre les peuples. Il implique la coopération et la solidarité de tous les peuples. Il implique la coopération et la solidarité de tous les états dans les grands domaines de l'éducation, de la connaissance scientifique, de la culture générale et dans ce terme général de culture on doit y faire entrer les lettres, les arts, toutes les formes de pensée »*.

L'automne est le temps du débat des orientations budgétaires pour les structures publiques qui doivent présenter des comptes équilibrés. Une fois le sens réaffirmé, comment ne pas avoir en tête le contexte budgétaire dans lequel se prépare ce budget 2025.

Le lien entre ce débat d'orientation budgétaire et le travail parlementaire préalable au vote du budget est évident puisqu'il va marquer l'effort financier que devront faire les collectivités pour permettre à l'Etat de réduire l'augmentation de ses dépenses. Par ruissellement les conséquences sur les structures publiques comme l'EPCC seront à mesurer et nécessiteront des adaptations et arbitrages difficiles.

Le lien financier entre l'EPCC et les collectivités territoriales départementale et régionale est fort. Les premiers statuts de l'EPCC indiquent : *« Le conseil général du Gard prend seul en charge les contributions nécessaires à l'équilibre du budget sous déduction de la participation éventuelle de l'Etat, des diverses subventions reçues et autres recettes d'exploitation »*. A partir de 2006 une nouvelle rédaction des statuts précise : *« Le conseil régional Languedoc Roussillon et le conseil général du Gard se répartissent annuellement les contributions nécessaires à l'équilibre du budget, le montant de la participation étant arrêté à un million pour le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et 2,5 millions d'€ pour le Conseil Général du Gard »*.

La première véritable inflexion date de 2015, le président de l'exécutif, Jean DENAT présentait le budget départemental 2015 comme « *le plus difficile que cette collectivité ait eu à mettre en place depuis qu'elle existe. Nous avons travaillé avec les élus de la majorité à un budget qui préserve les missions malgré les difficultés. Pour cela nous avons ajusté certaines de ses missions, de ses interventions* ». Il concluait « *ce sont des choix importants qui peuvent être douloureux. Mais ils sont réalistes compte tenu des difficultés que nous rencontrons et nous les assumons* ».

En 2015, la contribution départementale, qui était de 2,7 millions d'€, baissera de 200 000€, montant qui correspondait au « loyer Remoulins » et le conseil général continuera, dans le cadre de la TDENS, de soutenir l'EPCC qui gère à sa place un espace naturel sensible.

Denis Bouad, président du département, après avoir affirmé lors d'une prise de parole publique « *sa volonté de rassembler pour réformer* » rappelait les efforts d'économie qu'imposait la situation financière du département. « *Elle nous impose constamment à mettre au même niveau la mise en œuvre du services publics, les moyens que l'on peut y consacrer tant sur le plan financier, humain et matériel. C'est à cette équation que nous devons répondre avant de décider ou pas, la construction, le maintien ou la suppression d'une politique publique* ».

Le message est là aussi clair, les structures qui bénéficient des financements du conseil départemental vont devoir se réformer, elles aussi, si elles ne veulent pas être durablement impactées dans leur organisation par les baisses des aides départementales.

C'est dans ce contexte que le nouveau conseil d'administration présidé par P. Malavieille va intégrer très rapidement la nécessité de revoir le modèle de gestion du site avec pour objectif de se préparer à accompagner la baisse inévitable des contributions publiques. Avec cette farouche volonté de ne pas subir, il était important que l'EPCC s'adapte et se prépare à faire face à la réduction de la contribution départementale de 500 000€. Pour cela des décisions fortes de transformation du modèle de gestion et du modèle économique de l'EPCC sont décidées. Une réduction drastique des dépenses de fonctionnement et une refondation des objectifs de l'établissement public en seront les marqueurs.

En 2017 le département réduira ainsi sa contribution de 500 000€, continuera à baisser la subvention ENS pour la supprimer totalement en 2019.

Depuis ces décisions, la contribution du département de 2 000 000 d'€ sert à entretenir le patrimoine départemental sur le site du Pont du Gard, à gérer les espaces naturels sensibles qui l'entourent, à financer le « loyer Remoulins », à sécuriser le site hors période d'ouverture au public et à financer les impôts et taxes liés à l'ensemble de ce patrimoine.

Une trajectoire s'affirme. L'EPCC doit de moins en moins être tributaire des financements publics pour équilibrer son budget. Il faut pour cela trouver des recettes nouvelles et continuer à rechercher des économies de fonctionnement. Cela ne pouvant se faire qu'avec un personnel comprenant les enjeux et mobilisé sur la capacité collective à s'adapter aux nouveaux objectifs de l'EPCC.

En 2022, La région Occitanie rencontre à son tour des difficultés budgétaires qui l'obligent à revoir sa relation avec les structures qu'elle subventionne. Après des échanges constructifs et comme a su le faire avec le département, l'EPCC a accompagné la baisse de la contribution régionale à hauteur de 200 000€. La région s'engageant à soutenir l'EPCC dans ses choix d'investissement.

Les nouvelles missions de l'EPCC confortées par la rédaction du plan de gestion et le nouveau modèle économique se mettent en place jusqu'à ce que la crise liée aux années COVID et les conséquences d'une inflation dévastatrice liée à la guerre en Ukraine viennent fragiliser les capacités d'investissement de l'EPCC. Des investissements devenus indispensables pour permettre à l'établissement public de se doter de nouvelles recettes.

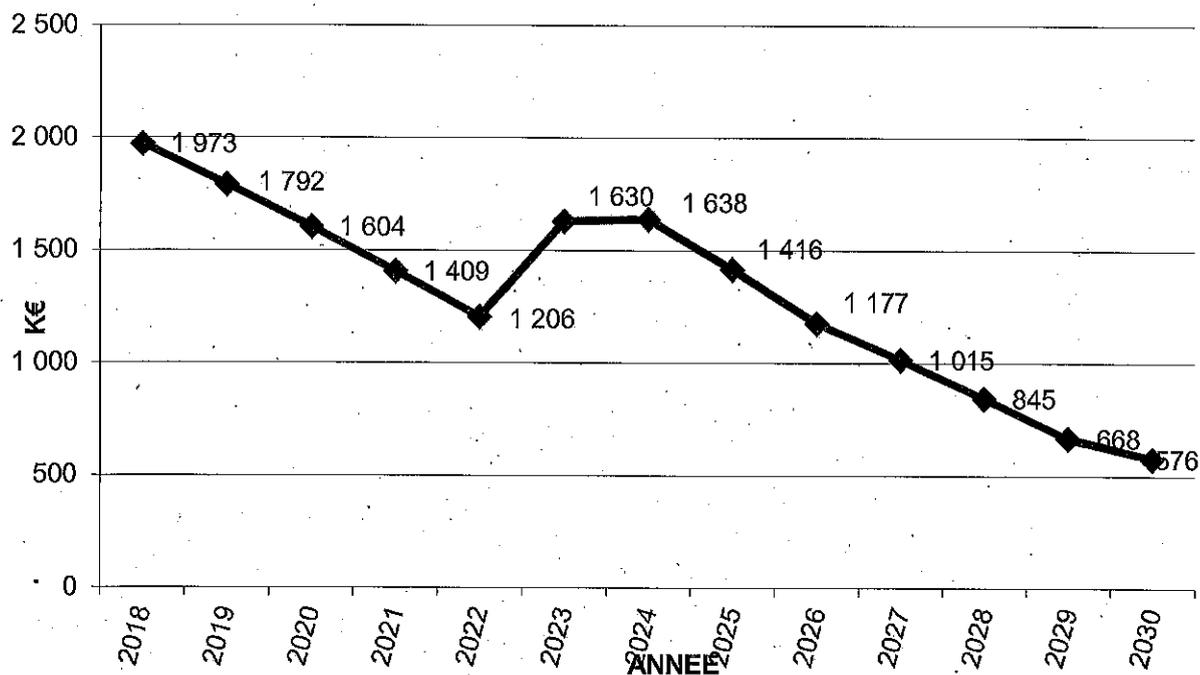
Consciente de cette réalité dès 2023, Françoise Laurent Perrigot présidente du département du Gard a proposé à l'assemblée départementale de voter une subvention pour soutenir la gestion de l'espace naturel sensible qui entoure le Pont du Gard par l'EPCC à hauteur de 350 000€. Ainsi cette aide départementale permet à l'EPCC de dégager des marges de manœuvre dans son budget pour pouvoir inscrire dans la durée une véritable politique d'investissement.

« Investir pour retrouver des marges de manœuvres ». C'est la priorité des 4 prochaines années. Jusqu'en 2028, si l'on veut répondre aux enjeux de protection du monument et de son paysage, si l'on veut faire vivre le plan de gestion et assoir durablement l'EPCC comme un outil de gestion publique exemplaire alors il faudra assumer pendant cette période de faire moins parce qu'on a moins et de consacrer les futures marges de manœuvre à l'investissement.

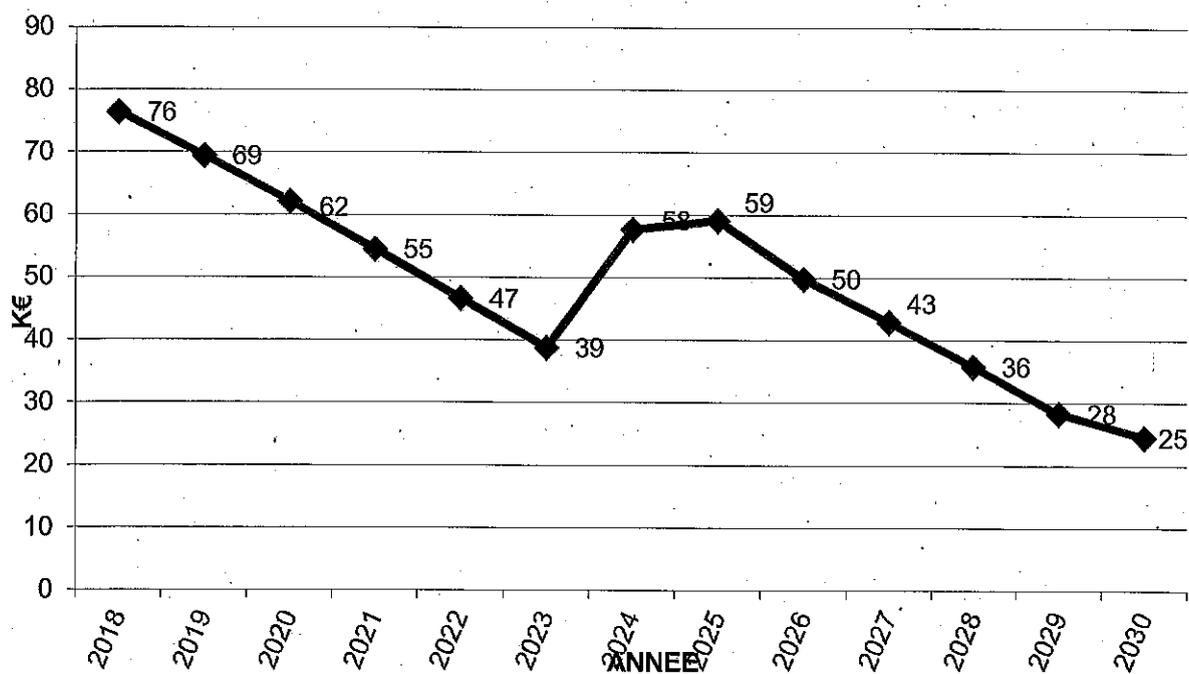
Il faut en être convaincu, l'EPCC doit continuer sa transformation et pour cela il faut innover. Ne soyons pas victimes du mirage des mots mais analysons la réalité avec pragmatisme et lucidité, en continuant à aller tous dans le même sens et à la même allure. Alors les voies de la réussite s'ouvriront. Affirmer la cohérence des décisions qui ont été prises depuis février 2016 avec celles que nous prenons et qui nous engagent pour les 20 prochaines années, faisons le choix de la durée, faisons le choix de la responsabilité.

## Structure et gestion de la dette

CAPITAL RESTANT DU



INTERET



## Historique des contributions et subventions depuis 2004

	DEPARTEMENT	REGION	Total général
<b>2004</b>	<b>3 063 727</b>		<b>3 063 727</b>
CONTRIBUTION	2 379 625		2 379 625
TDENS	524 102		524 102
LOYER REMOULINS	160 000		160 000
<b>2005</b>	<b>3 233 505</b>		<b>3 233 505</b>
CONTRIBUTION	2 519 517		2 519 517
TDENS	543 989		543 989
LOYER REMOULINS	170 000		170 000
<b>2006</b>	<b>2 913 731</b>	<b>947 867</b>	<b>3 861 598</b>
CONTRIBUTION	2 351 746	947 867	3 299 613
TDENS	391 985		391 985
LOYER REMOULINS	170 000		170 000
<b>2007</b>	<b>3 406 040</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 406 040</b>
CONTRIBUTION	2 796 000	1 000 000	3 796 000
TDENS	438 040		438 040
LOYER REMOULINS	172 000		172 000
<b>2008</b>	<b>3 625 040</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 625 040</b>
CONTRIBUTION	3 000 000	1 000 000	4 000 000
TDENS	438 040		438 040
LOYER REMOULINS	187 000		187 000
<b>2009</b>	<b>3 438 040</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 438 040</b>
CONTRIBUTION	3 000 000	1 000 000	4 000 000
TDENS	438 040		438 040
<b>2010</b>	<b>3 128 927</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 128 927</b>
CONTRIBUTION	2 800 000	1 000 000	3 800 000
TDENS	328 927		328 927
<b>2011</b>	<b>3 029 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 029 000</b>
CONTRIBUTION	2 700 000	1 000 000	3 700 000
TDENS	329 000		329 000
<b>2012</b>	<b>3 028 927</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 028 927</b>
CONTRIBUTION	2 700 000	1 000 000	3 700 000
TDENS	328 927		328 927
<b>2013</b>	<b>2 941 543</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 941 543</b>
CONTRIBUTION	2 700 000	1 000 000	3 700 000
TDENS	241 543		241 543
<b>2014</b>	<b>2 941 543</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 941 543</b>
CONTRIBUTION	2 700 000	1 000 000	3 700 000
TDENS	241 543		241 543
<b>2015</b>	<b>2 741 543</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 741 543</b>
CONTRIBUTION	2 500 000	1 000 000	3 500 000
TDENS	241 543		241 543
<b>2016</b>	<b>2 710 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 710 000</b>

CONTRIBUTION	2 500 000	1 000 000	3 500 000
TDENS	210 000		210 000
<b>2017</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 150 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	1 000 000	3 000 000
TDENS	150 000		150 000
<b>2018</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 150 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	1 000 000	3 000 000
TDENS	150 000		150 000
<b>2019</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	1 000 000	3 000 000
<b>2020</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	1 000 000	3 000 000
<b>2021</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	1 000 000	3 000 000
<b>2022</b>	<b>2 000 000</b>	<b>800 000</b>	<b>2 800 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	800 000	2 800 000
<b>2023</b>	<b>2 350 000</b>	<b>800 000</b>	<b>3 150 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	800 000	2 800 000
TDENS	350 000		350 000
<b>2024</b>	<b>2 350 000</b>	<b>800 000</b>	<b>3 150 000</b>
CONTRIBUTION	2 000 000	800 000	2 800 000
TDENS	350 000		350 000
<b>Total général</b>	<b>57 201 566</b>	<b>18 347 867</b>	<b>75 549 434</b>

## Répartition de la contribution départementale

type	D	R	Total général
contribution département		2 000 000	2 000 000
auto financement pour section d'investissement	-908 618		-908 618
gestion par l'EPCC des espaces naturels sensible	-465 979		-465 979
loyer Remoulins	-242 000		-242 000
Taxe foncière	-125 000		-125 000
assurance	-81 380		-81 380
sécurité bâtementaire période hors public	-222 000		-222 000
<b>Total général</b>	<b>-2 044 977</b>	<b>2 000 000</b>	<b>-44 977</b>